

Travaux de la Chambre

été une industrie de pointe, qu'elle s'est toujours accrue, et qu'elle a toujours donné de la place à ceux qui venaient y chercher de l'emploi.

Au cours des dernières années, on a peut-être pris goût, un petit peu trop, à aller dépenser à l'extérieur de son pays, peut-être un peu trop à mettre facilement de l'argent à la banque, à ne pas chercher d'investissement direct en capital de risque, à plutôt y aller en capital de prêt, parce que c'est moins compliqué. Le rendement est plus facile, on n'a pas besoin de s'occuper de l'argent. Tout ce que vous avez à faire, c'est d'aller chercher le livret, puis de le faire mettre à jour. Je pense qu'aujourd'hui, comme groupe, il faut que nous prenions conscience d'un fait, savoir que le Canada se développera d'abord et avant tout par les Canadiens, et que s'il est vrai que 30 p. 100 de ce qu'on produit sont exportés, 70 p. 100 de ce qu'on produit sont consommés ici, au Canada, et que si les générations qui ont l'argent ne comprennent pas qu'il faut qu'elles consomment un strict minimum pour assurer aux jeunes un nombre d'emplois nécessaires, pour les faire travailler, pour les garder au moins vivants dans le système, dans le sens de toujours aller en évoluant dans leurs connaissances, si les générations, qui possèdent le potentiel monétaire, ne comprennent pas qu'elles doivent y aller plus que par du capital de prêt, qu'elles doivent prendre une part des risques pour assumer l'avenir de notre génération, nous risquons d'avoir des difficultés. C'est ce que le ministre des Finances (M. Lalonde) a essayé de faire comprendre à la population canadienne la semaine dernière. Ce sont les outils que le ministre a essayé de donner à la population canadienne. Ce sont les outils qui vont permettre aux Canadiens d'investir dans des entreprises en allant chercher un crédit d'impôt qu'ils pourront répartir sur 10 ans. Ce sont les outils qui vont permettre aux Canadiens qui ont les moyens de le faire de créer des emplois par l'investissement direct. Dimanche, je disais aux jeunes de ma région: Arrêtez de vous demander quand vous allez acheter tel produit. Allez-y. Allez-y au nom de vos enfants qui sont chez vous, qui attendent que vous créiez des emplois en achetant des biens. Allez-y gaiement, parce que votre pays, c'est celui que vous donnerez à vos enfants comme vous l'aurez bâti.

Monsieur le Président, je tiens à dire en terminant mes remarques qu'aucun autre gouvernement dans le monde ne fait pour les jeunes ce que fait le gouvernement canadien.

Le président suppléant (M. Corbin): L'honorable président du Conseil privé (M. Pinard) invoque le Règlement.

* * *

● (1620)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION**

M. Pinard: Monsieur le Président, j'aimerais tout simplement désigner d'une façon officielle vendredi de cette semaine comme jour de l'opposition.

[Traduction]

J'ai signalé plus tôt à mes collègues, les leaders parlementaires, que je pourrais désigner vendredi prochain comme jour de l'opposition. C'est ce que je fais maintenant. S'ils veulent que leur motion fasse l'objet d'un vote, ils auront l'occasion de débattre la question à la réunion de leur caucus demain.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député de Peterborough (M. Domm)—Le bilinguisme—Le programme Katimavik—Le refus d'engager un anglophone; le député de Victoria-Haliburton (M. Scott)—Les banques—La renégociation des emprunts—Le montant de la pénalité. *b)* Le sort des propriétaires aux prises avec des hypothèques à taux d'intérêt élevé; le député d'Edmonton-Sud (M. Roche)—Les finances—La proposition fiscale des organismes de charité reconnus. *b)* Le calcul des avantages pour le gouvernement et pour les organismes de charité.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES**JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Keeper:

Que la Chambre condamne les répercussions tragiques des politiques économiques monétaristes du gouvernement qui sont à l'origine d'un taux de chômage de 24 p. 100 chez les jeunes Canadiens et qui refusent des perspectives raisonnables d'emploi aux 300,000 jeunes Canadiens qui sortiront des établissements d'enseignement postsecondaire ce printemps.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui la motion du NPD. La voici:

Que la Chambre condamne les répercussions tragiques des politiques économiques monétaristes du gouvernement qui sont à l'origine d'un taux de chômage de 24 p. 100 chez les jeunes Canadiens et qui refusent des perspectives raisonnables d'emploi aux 300,000 jeunes Canadiens qui sortiront des établissements d'enseignement postsecondaire ce printemps.

Cette motion a été présentée par le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) qui a omis d'englober le gouvernement du Manitoba dans sa motion, à dessein ou par inadvertance. A cause de ses politiques économiques monétaristes, le gouvernement a mis les entreprises manitobaines en difficulté, ce qui a entraîné du chômage et des licenciements. Tout cela est la conséquence de l'impôt rétrograde sur la paie instauré par le gouvernement de cette province. Il enlève des possibilités d'emplois aux jeunes. Les entreprises du Manitoba ne peuvent pas engager des apprentis pour les former sur le tas à cause du fardeau supplémentaire qui leur est imposé. Elles ont dû licencier des travailleurs pour payer cet impôt supplémentaire rétrograde sur les travailleurs que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a instauré. Il aurait fallu le mentionner dans la motion. Les députés fédéraux néo-démocrates devraient protester également contre cet impôt manitobain et demander au gouvernement du Manitoba de le supprimer.